

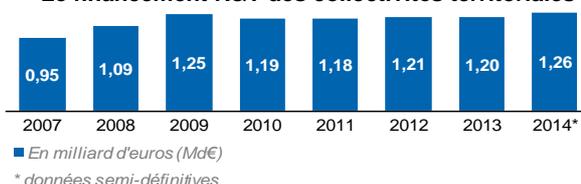
Le financement de la R&T par les collectivités territoriales : 1,3 Md€ en 2014

Les résultats sont issus de l'enquête réalisée annuellement auprès des collectivités territoriales par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR). Les données 2014 sont semi-définitives.

Un financement R&T par les collectivités territoriales relativement stable depuis 2009

En 2014, les collectivités territoriales déclarent consacrer près de 1,3 milliard d'euros (Md€) à la recherche et au transfert de technologie (R&T), soit un niveau comparable à celui de 2009, année marquée par un plan de relance économique.

Le financement R&T des collectivités territoriales

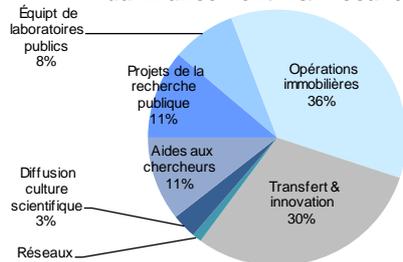


Source : MENESR - DGESIP/DGRI - SIES

Les priorités des financements R&T des collectivités s'orientent vers l'immobilier et le transfert de technologie

Les opérations immobilières absorbent, en 2014, 36 % des financements R&T, la moitié étant inscrits au CPER¹. Les collectivités interviennent ainsi dans la construction de laboratoires, universitaires ou non, de pépinières d'entreprises innovantes, de maisons d'accueil pour les chercheurs. Le soutien aux opérations de transfert de technologie (recherche partenariale, dispositifs de valorisation et autres aides à l'innovation en entreprise) est la seconde priorité des collectivités territoriales et représente 30 % de leurs financements R&T. D'autres opérations, plus directement liées aux travaux de la recherche publique, l'équipement de laboratoires, le soutien à des projets de recherche et les aides aux chercheurs, recueillent au total 30 % des financements R&T locaux.

Répartition par type d'opération
du financement R&T local en 2014



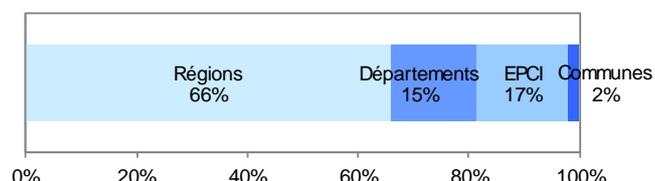
Source : MENESR - DGESIP/DGRI - SIES

Les conseils régionaux apportent les deux-tiers du financement R&T

Dans le domaine du développement économique, les compétences des conseils régionaux sont les plus larges. En 2014, les régions apportent les deux-tiers du financement R&T local, soit 832 millions d'euros (M€). Le poids des départements est estimé à 15 %.

Les communes transfèrent majoritairement les compétences R&T au niveau de l'intercommunalité. L'ensemble du niveau communal (communes et EPCI²) fournit 19 % du financement R&T.

Répartition du financement R&T
par type de collectivité en 2014



Source : MENESR - DGESIP/DGRI - SIES

La concentration des financements R&T atténuée par la nouvelle carte des territoires

Les cumuls des financements R&T de 2014, effectués sur les nouveaux contours régionaux, montrent que la moitié des territoires régionaux apportent plus de 100 M€ à la R&T. Les regroupements opérés équilibrent les niveaux de financement des territoires régionaux, la concentration des financements R&T devenant ainsi moins forte qu'elle n'apparaissait auparavant. Seulement trois régions dépensent moins de 70 M€ en faveur de la R&T.

Le budget R&T des collectivités territoriales d'Outre-mer est estimé à 33 M€, soit 3 % du total relatif à la France entière. Les financements R&T, en Outre-Mer, privilégient les projets de recherche des laboratoires publics.

¹ Contrats de projets/plan État-Région.

² Établissements publics de coopération intercommunale.

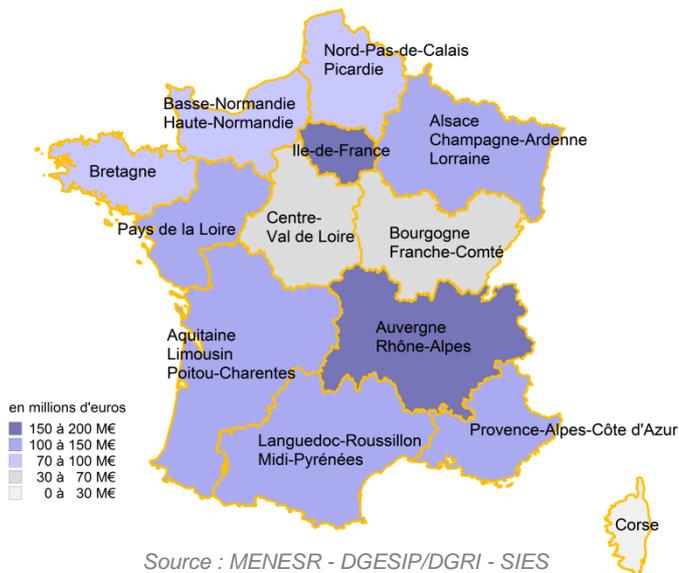
En 2014, en Normandie et en Pays de Loire, les financements R&T s'élèvent à plus de 25 € par habitant

L'effort local en faveur de la R&T peut être évalué en rapportant les financements R&T à la population totale. En France métropolitaine, il s'établit, en 2014, à 19 euros par habitant (€/hab), en moyenne.

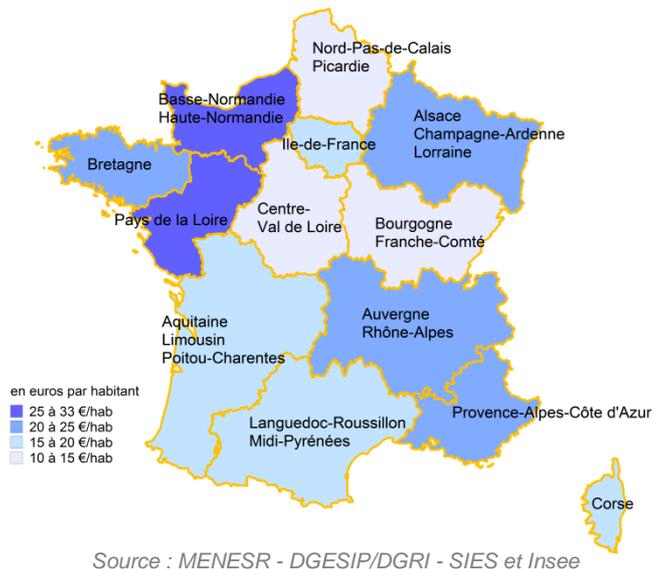
Au cours de l'année 2014, pour deux territoires régionaux, l'effort réalisé en faveur de la R&T est supérieur à 25 €/hb : Pays de la Loire avec 32 €/hb et Normandie avec 27 €/hb. Les financements R&T de ces territoires représentent respectivement 10 % et 7 % de ceux de la France métropolitaine.

Les efforts en faveur de la R&T des territoires, dans leurs nouveaux contours, apparaissent lissés. Ainsi, aucun effort en faveur de la R&T n'est inférieur à 10 €/hb.

Les financements R&T de l'ensemble des collectivités territoriales en 2014, répartis en fonction des nouveaux contours régionaux de France métropolitaine



L'effort régional en faveur de la R&T de l'ensemble des collectivités territoriales en 2014, calculés en fonction des nouveaux contours régionaux de France métropolitaine

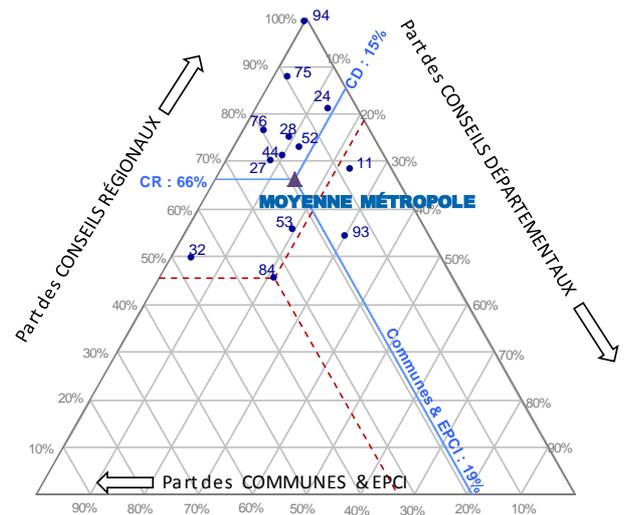


Pour financer la R&T, les différents niveaux de collectivités territoriales sont diversement sollicités suivant les territoires

Le poids des différents niveaux de collectivités, dans les financements R&T territoriaux, n'est pas uniforme. Il traduit l'organisation locale du financement de la R&T.

En 2014, le poids des conseils régionaux de France métropolitaine est supérieur à 80 % sur trois territoires et, inférieur à 60 %, sur quatre autres. Les conseils départementaux dépassent quatre fois le seuil des 15 % de participation, dont en Provence-Alpes-Côte d'Azur (30 %). Pour le niveau communal, ce même seuil est franchi huit fois, les communes et EPCI prennent une place grandissante dans le financement de la R&T.

Répartition des financements R&T par niveau de collectivité en 2014, en fonction de la nouvelle nomenclature territoriale de France métropolitaine



Lecture : pour l'année 2014, sur le contour de la région Auvergne - Rhône-Alpes (84), les financements R&T proviennent des conseils régionaux (43 %), des conseils généraux (23 %) et des communes et EPCI (35 %).

Source : MENESR - DGESIP/DGRI - SIES

Code officiel géographique des régions	
11 Île-de-France	53 Bretagne
24 Centre-Val de Loire	75 Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes
27 Bourgogne - Franche-Comté	76 Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées
28 Basse-Normandie - Haute-Normandie	84 Auvergne - Rhône-Alpes
32 Nord-Pas-de-Calais - Picardie	93 Provence-Alpes-Côte d'Azur
44 Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	94 Corse
52 Pays de la Loire	

Claudette-Vincent Nisslé et Laurent Perrain
MENESR - DGRI/DGESIP - SCSES - SIES

Le financement de la R&T en 2014 recouvre l'ensemble des financements ayant contribué à développer les activités de recherche et développement des universités et des organismes publics, à soutenir l'innovation et la recherche dans les entreprises, à favoriser les transferts de technologie, à promouvoir les résultats de la recherche, à développer la culture scientifique et technique.

Les collectivités territoriales interrogées : régions, départements, communes et EPCI à financement propre (hors syndicats de communes). Bien que n'étant pas des collectivités territoriales *stricto sensu*, les EPCI sont intégrés à l'enquête.

Certaines collectivités disposent d'un statut particulier : collectivité territoriale de Corse, département de Mayotte, govⁱ de Polynésie française, govⁱ de Nouvelle-Calédonie et gov^{ts} des provinces de Nouvelle-Calédonie.

Les données qui résultent des décisions prises par les exécutifs régionaux et, par ceux des autres niveaux, sont ici présentés en cumul afin de figurer le nouveau découpage territorial. Les cartes et données sur les anciens contours territoriaux sont disponibles en ligne.

Les données 2014 sont semi-définitives et donc susceptibles d'être révisées.

Pour en savoir plus :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24748/statistiques-analyses.html>